ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

Coronavirus COVID-19

Le ministère de l'Intérieur et les communes mettent tout en œuvre pour organiser le scrutin dans les meilleures conditions:

- Conseils pour la tenue des bureaux de vote
- Informations à destination des électeurs et des membres des bureaux de vote



ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

Coronavirus COVID-19

Pour voter, les bons gestes à adopter

Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter:

- Votre stylo pour émarger (stylo bleu ou noir indélébile)
- Votre bulletin de vote (reçu par courrier)





ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020 Coronavirus COVID-19

Pour voter, les bons gestes à adopter

Privilégiez les heures de moindre affluence

9 h-11 h 13 h-16 h

